

• (3.30 p.m.)

**L'hon. M. Drury:** J'aurai peut-être un ou deux mots à dire, monsieur le président. Je ne pense pas que le député désire se voir accuser d'exagération. Le seul changement précis qui ait été signalé au début du printemps était celui dont j'ai parlé ici. C'était un avis officiel du gouvernement de l'Ontario portant que ses précédentes prévisions budgétaires étaient erronées, et insuffisantes d'environ 7 millions de dollars, soit 2 p. 100. Je ne pense pas que l'on puisse qualifier ceci de vraiment bas ou de terriblement bas. Voilà le renseignement concret qui a été fourni.

Peut-être la cause de nos soucis vient-elle de ce que les prévisions budgétaires étaient soumise, non par les gouvernements provinciaux mais par les ministères des gouvernements provinciaux. Des mesures sont prises actuellement par le gouvernement de l'Ontario pour redresser cette situation à l'avenir. Il s'assure que, désormais, toutes les prévisions budgétaires de ce genre ne seront plus présentées par les fonctionnaires du ministère intéressé mais par les fonctionnaires du ministère des Finances de la province qui, on l'espère, seront plus désintéressés.

Ancien premier ministre d'une province, l'honorable député sait fort bien comment les ministères provinciaux préparent leur budget. Il sait combien il est difficile d'obtenir des chiffres exacts de chaque ministère. Ces chiffres ne sont sans doute pas calculés d'abord selon le strict nécessaire. D'autres éléments interviennent dans les calculs, et il faut rogner dès le premier examen. Ce sont des chiffres comme ceux-là dont disposaient les fonctionnaires fédéraux. Ils n'étaient sûrs que d'une chose: ces chiffres n'étaient pas sûrs.

Au cours de l'hiver 1967-1968, il semblait que les chiffres étaient un peu bas et cela nous a pris jusqu'en juin pour les établir à un niveau exact et raisonnable. Il en est encore de même, sauf pour les chiffres sur les services de santé de l'Ontario, où l'on n'a fait que convenir du montant de 7 millions.

**L'hon. M. Stanfield:** Je ne désire pas prolonger indûment cette discussion. Si j'ai bien compris le président du Conseil du Trésor, la lettre, reçue en février 1968 de la province d'Ontario au sujet des dépenses du ministère de la Santé, contenait de nouvelles prévisions budgétaires qui s'alignaient sur le budget révisé des dépenses, déposé à la Chambre il y a quelques semaines. Le ministre a parlé de communications directes entre les fonctionnaires et les ministres. Je ferai remarquer que durant la période en question, les gouvernements provinciaux ont déposé leur budget de dépenses à leur Assemblée législative.

Je crois savoir qu'au mois de mars, le gouvernement de l'Ontario a déposé des prévisions budgétaires à l'Assemblée législative de l'Ontario. Ces prévisions étaient les plus élevées sur lesquelles le gouvernement du Canada aligne maintenant son budget révisé. Que s'est-il passé, je me le demande? Le gouvernement du Canada plaide-t-il ignorance? S'efforce-t-il de prévenir l'accusation d'avoir agi de mauvaise foi en prétendant qu'il ignore ce qui s'est passé?

Les renseignements pertinents sont déposés au printemps dans toutes les assemblées législatives provinciales du pays. A mon avis, le ministre des Finances aura du mal à persuader les Canadiens que le gouvernement fédéral a agi de bonne foi et a traité la Chambre des communes avec franchise au cours du printemps et au début de l'été de cette année.

**L'hon. M. Drury:** Le député parlait du dépôt du budget dans les assemblées législatives provinciales. C'est vrai que les gouvernements provinciaux font comme nous, lors du dépôt du budget des dépenses. Mais avant de nous critiquer nous ferions peut-être mieux de nous en prendre à notre propre façon d'agir. Le député est aussi mécontent que moi de la forme dans laquelle nos budgets sont présentés. Il est difficile en effet de déterminer avec précision quels sont les montants affectés à des fins spécifiques. Par exemple, dans le budget du gouvernement provincial de l'Ontario, on a du mal à déterminer les montants affectés aux programmes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Je ne crois pas que le député serait en mesure de le faire.

Nous nous proposons, pour notre part, d'essayer de remédier à la situation, en mettant au point une nouvelle formule qui sera plus claire. J'espère que les gouvernements provinciaux suivront notre exemple et permettront aux fonctionnaires d'Ottawa de déterminer exactement, à l'examen de leur budget, quelle est notre quote-part dans ces programmes à frais partagés, ce qui n'est pas possible maintenant.

**L'hon. M. Stanfield:** Je me rends compte qu'il est difficile de bien interpréter des livres de comptabilité. Je ne suis pas expert en la matière, mais il me semble que l'actuel ministre des Finances a dit à la Chambre, l'hiver dernier, que bien des personnes compétentes associées au Conseil du Trésor peuvent, grâce à leurs machines, voir très loin dans l'avenir.

En l'occurrence, le haut fonctionnaire à Ottawa qui désire trouver réponse à une question n'a sûrement qu'à placer deux ou trois appels téléphoniques ici et là au pays. Il peut communiquer avec les sous-trésoriers